

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **21 février 2023** via la plateforme Zoom. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau.

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Julie Pariseau (présidente) Madame Anik Truchon (administratrice) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Madame Alexandra Girard (administratrice) Madame Isabelle Gagné (administratrice) Madame Patricia Banville (administratrice) Madame Claudie Malouin (administratrice) Madame Carline Minville (administratrice) Madame Pascale Déry (administratrice) Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général) Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim) Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim)
ABSENT(S)	Madame Josée Roussy (administratrice) Monsieur Frédéric Côté (administrateur)
PERMANENCE	Monsieur André Hughes (administrateur non-votant)
INVITÉ(S)	

1.0 GÉNÉRAL

1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et validement ouverte.

1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau constate le quorum et fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2302-039

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de madame Claudie Malouin, il est résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente de la rencontre est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2302-040

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, par madame Alexandra Girard **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté avec la modification suivante, soit l'ajout du nom de madame Patricia Banville à celles qui ne participent pas à la session du huis clos, décrétée au point 1.9, et ce, en raison des normes d'éthique et de déontologie qui précisent qu'à titre de membre du personnel, le membre doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux, es autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Suivi au procès-verbal:

La directrice générale par intérim, madame Josée Synnott informe les membres du conseil que le rapport annuel du Centre de services scolaire des Chic-Chocs a été déposé auprès du ministre de l'Éducation et qu'une copie du rapport est également disponible sur le site web du centre de services scolaire.

1.6 Prestation de serment de monsieur Félix Guay-Vachon, membre de la communauté (jeune)

Monsieur Félix Guay-Vachon prête serment à titre d'administrateur représentant les membres de la communauté pour les 18-35 ans.

1.7 Rapport du comité concernant la demande de dénomination à l'école C.-E.-Pouliot

Monsieur Yves Galipeau présente l'état du dossier et présente le compte rendu des travaux effectués par les membres du comité.

CONSIDÉRANT la règle de gestion relative à la dénomination d'un établissement ou d'une partie d'établissement ;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité qui a procédé à l'étude de la requête déposée par la direction de l'école C.-E.-Pouliot et qui consiste à ce que la bibliothèque de l'établissement soit officiellement nommée bibliothèque Maurice Joncas ;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public, du 19 au 27 janvier 2023, tel qu'exigé par la règle de gestion relative à la dénomination d'un établissement ou d'une partie d'établissement ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité ;

CA-2302-041

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil d'administration accepte la recommandation du comité d'évaluation et procède à la dénomination de la bibliothèque de l'école C.-E.-Pouliot afin que celle-ci soit officiellement nommée : **BIBLIOTHÈQUE MAURICE-JONCAS.**

Que le conseil d'administration entreprenne des démarches auprès de la commission de toponymie du Québec afin de soumettre une demande

d'officialisation et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise aux membres du conseil d'établissement de l'école C.E. Pouliot.

1.8 Rapport du comité des ressources humaines

En l'absence du président du comité des ressources humaines, monsieur Frédéric Côté, ce point est reporté à une séance ultérieure.

1.9 Rapport du comité de vérification

Le président du comité, monsieur J. Antonio Blouin, dresse un résumé de la dernière rencontre des membres du comité de vérification.

1.10 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité, monsieur Yves Galipeau, dresse un résumé de la dernière rencontre des membres du comité de gouvernance et d'éthique.

1.11 Nomination d'un membre au comité des ressources-humaines

La présidente du conseil ouvre la période de mises en candidature pour pourvoir le poste vacant au comité des ressources humaines. Madame Josée Roussy qui est absente à la présente séance avait manifesté son intérêt pour ce poste auprès du secrétaire général. Celui-ci en informe l'assemblée.

CA-2302-042

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu à l'unanimité, de nommer madame Josée Roussy à titre de membre du comité des ressources humaines pour un mandat de deux (2) ans.

1.12 Nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique

Madame Pascale Déry, membre du conseil d'administration manifeste son intérêt pour le poste de membre du comité de gouvernance et d'éthique.

CA-2302-043

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de madame Claudie Malouin, il est résolu à l'unanimité, de nommer madame Pascale Déry à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat de deux (2) ans.

1.13 Nomination d'un membre au comité de vérification

Monsieur Félix Guay-Vachon, membre du conseil d'administration manifeste son intérêt pour le poste de membre du comité de vérification.

CA-2302-044

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur J. Antonio Blouin **ET APPUYÉE** de monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité, de nommer monsieur Félix Guay-Vachon à titre de membre du comité de vérification pour un mandat de deux (2) ans.

1.14 Formation d'un comité pour examen de candidatures

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT le règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE ;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été diffusé par la publication d'un avis public ;

CA-2302-045

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par Madame Alexandra Girard **ET APPUYÉE** de Madame Claudie Malouin, il est résolu à l'unanimité, que le

conseil d'administration forme un comité de trois personnes afin d'évaluer les candidatures reçues et de procéder aux entrevues de sélection afin de proposer par la suite, ses recommandations au conseil d'administration. Que le comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- Madame Julie Pariseau ;
- Madame Carline Minville ;
- Monsieur J. Antonio Blouin.

Le comité sera accompagné dans ses travaux par le secrétaire général.

1.15 Période de questions du public

Madame Anne Bernier, présidente du syndicat des de l'éducation de l'Est du Québec est présente à l'assemblée et informe les membres du conseil d'administration des enjeux actuels à la table de négociation du secteur public.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Plan d'engagement vers la réussite

Madame Josée Synnott anime une présentation visuelle des principaux enjeux liés au plan d'engagement vers la réussite.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

3.1 Calendrier scolaire 2023-2024

Madame Isabelle Gagné, directrice des services éducatifs, dresse un état de la question du dossier.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de concertation et de développement secteur jeunes, du comité de participation commission du personnel enseignant, du comité de parents et du syndicat;

CA-2302-046

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Anik Truchon **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire 2023-2024, tel que déposé (Doc. : SEJ-2223-001, version 1, daté du 07 décembre 2022).

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

4.1 Calendrier scolaire centre de formation professionnelle et à la formation générale des adultes (FGA)

Monsieur Luc Chrétien, directeur des services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle, dresse un état de situation du dossier.

CONSIDÉRANT de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances concernées;

CA-2302-047

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Claudie Malouin **ET APPUYÉE** de madame Alexandra Girard, il est résolu à l'unanimité, d'adopter les calendriers scolaires 2023-2024 des centres de formation, conformément aux documents suivants :

Programmes	Centre	# Document	Date	Version
Formation générale des adultes (FGA)	Haute-Gaspésie	SEAFP-2223-006	2023-02-02	1
Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)	Haute-Gaspésie	SEAFP-2223-007	2023-02-02	1
Secrétariat	Haute-Gaspésie	SEAFP-2223-008	2023-02-02	1
Comptabilité	Haute-Gaspésie	SEAFP-2223-009	2023-02-02	1
Plomberie et chauffage	Haute-Gaspésie	SEAFP-2223-010	2023-02-02	2
Formation générale des adultes (FGA) et Formation professionnelle (FP)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2223-011	2023-02-07	1
Intégration sociale (IS) et Intégration socioprofessionnelle (ISP)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2223-012	2023-02-07	1

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Monsieur Martin Roy, directeur du Service des ressources financières, présente les points de ce service.

5.1 Révision budgétaire du 31 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 277 de la loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du budget 2022-2023 lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le déficit anticipé est maintenant établi à 2 102 049 \$;

CONSIDÉRANT QUE la limite d'appropriation du surplus du Centre de services scolaire des Chic-Chocs est établie à 1 415 956 \$;

CONSIDÉRANT QUE les tendances historiques nous amènent à croire qu'il restera un solde positif de 1,12M\$ au niveau des mesures dédiées et protégées et au budget pour l'amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable ce qui amènerait le déficit à s'établir à 982 049 \$;

CONSIDÉRANT QUE des efforts seront déployés afin d'équilibrer les revenus et les dépenses d'ici le 30 juin 2023 ;

CA-2302-048

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de madame Carline Minville, il est résolu à l'unanimité, que le conseil d'administration reçoive les énoncés contenus au budget révisé tel qu'il appert dans le document « SRF2223-002_Mise_à_jour budgétaire_2023-01-31 », daté du 31 janvier 2023.

5.2 Modification des frais de déplacement

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs (CSSCC) désire s'arrimer à la directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents du Conseil du Trésor du Québec ;

CONSIDÉRANT que le taux pour kilométrage de la directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents du Conseil du Trésor du Québec est fixé à 0,59 \$/km depuis le 1^{er} octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le prix à la pompe moyen de la dernière année se situe à 1,61 \$/L ;

CONSIDÉRANT que l'impact financier de ces ajustements est estimé à près de 20 000 \$ annuellement ;

CA-2302-049

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Alexandra Girard **ET APPUYÉE** de madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité, que le taux pour le kilométrage pour le Centre de services scolaire des Chic-Chocs s'établisse à 0,59 \$/km dès le 1^{er} mars 2023.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Steve Miousse, directeur par intérim du service des ressources matérielles dresse un état de situation du dossier.

7.1 Présentation d'une offre d'achat conditionnelle pour l'école des Bois-et-Marées

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a confié le mandat d'acquérir le terrain de la fabrique Saint-Joachim de Tourelle à la Société québécoise des infrastructures ;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures a complété une partie des étapes menant à l'acquisition du terrain convoité ;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures recommande au conseil d'entériner le projet d'offre d'achat conditionnelle :

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser la situation ;

CA-2302-050

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Anik Truchon **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité, que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs entérine le projet d'offre d'achat présenté en séance du conseil du 21 février 2023 et autorise la direction du service des ressources matérielles à signer le document d'offre d'achat conditionnelle.

Qu'une fois les représentations déposées au ministère de l'Éducation par la Société québécoise des infrastructures, le projet devra être de nouveau présenté au conseil d'administration, pour approbation finale.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point.

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point.

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 *Correspondance de la présidence*

Madame Julie Pariseau, présidente du conseil informe l'assemblée d'une formation qu'elle a récemment suivie et qui portait sur le thème mieux comprendre le plan d'engagement vers la réussite (PEVR). La façon pour un conseil d'assurer une vigie sur les principaux enjeux liés au PEVR.

10.2 *Correspondance de la direction générale*

- Lettre d'appui à l'organisme Complice persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles.

11.0 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

12.0 FIN DE LA RENCONTRE

12.1 *Levée de la rencontre*

CA-2302-051

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Claudie Malouin **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 15.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général